



4ÈME DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

FORMATION SCOLAIRE

Document mis à jour le 24 avril 2020

OBJECTIFS

L'intégration d'élèves dans le cycle collège de l'enseignement agricole permet de les préparer à une poursuite d'études vers des filières professionnelles ou technologiques (proposées ou non par le Campus).

DÉBOUCHÉS

Poursuite d'études après la 4^{ème} :

- 3^{ème} de l'enseignement agricole

- Langue vivante (Anglais ou Allemand)

Soit 28 h de cours par semaine dont 7 h d'Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) : Animal, Éducation du Consommateur, Aménagement

ORGANISATION

- 28 h de cours sur 32 semaines :
 - une plage de 3 h de TP
 - une plage de 3 h d'activités pluridisciplinaires
- 2 ou 3 semaines de stages collectifs :
 - 1 semaine d'accueil
 - 1 semaine projet (1 à 3 projets/an)
 - 1 semaine d'éducation à la santé et à la sexualité
- 1 semaine de stage en milieu professionnel (au choix de l'élève)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être issu d'une classe de 5^{ème}
- Proposition d'orientation du chef d'établissement d'origine
- Commission d'affectation départementale
- Apprentissages basés sur une démarche de projets

STRUCTURE

- 19 h Enseignements généraux
- 7 h Technologies, sciences, découverte de la vie professionnelle et des métiers
- 3 h Accompagnement Personnalisé et Vie de classe

ATOUTS DE LA FORMATION

- Classe à petit effectif
- Suivi individualisé par un adulte référent
- Temps pour construction du projet d'orientation
- Temps d'intégration en début de formation sur un site extérieur
- Une semaine de stage collectif autour d'un projet culturel